

A.J.R.
Société à responsabilité limitée
au capital de 960 100 euros
Siège social : 176 rue Pierre Clostermann
62100 CALAIS
800 141 533 RCS BOULOGNE SUR MER

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 24 DECEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- Madame Julie VANWASSEHOVE,
Propriétaire de 160 000 parts sociales en nue-propriété,
- Monsieur Raphaël VANWASSEHOVE,
Propriétaire de 160 000 parts sociales en nue-propriété,
- Monsieur Alexandre VANWASSENHOVE,
Propriétaire de 160 000 parts sociales en nue-propriété,
- Monsieur Eric VANWASSENHOVE,
Propriétaire de 100 parts sociales en pleine propriété
Propriétaire de 480 000 parts sociales en nue-propriété
Propriétaire de 480 000 parts sociales en usufruit,
- Madame Maryse VANWASSENHOVE,
Propriétaire de 480 000 parts sociales en usufruit,

Détenant ensemble 960 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A.J.R. désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.J.R. et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, après avoir pris acte :

- du décès de Monsieur Ernest VANWASSENHOVE intervenu le 19 août 2025, détenteur de l'usufruit de 480 000 parts sociales de la société,
- de l'acte de notoriété établi le 7 octobre 2025 par Maître Isabelle HEMERY BOYAVAL, notaire à CALAIS, aux termes duquel Monsieur Ernest VANWASSENHOVE laisse pour recueillir sa succession Madame Marise FINET, son épouse, conjointe commune en biens, et son fils, Monsieur Eric VANWASSENHOVE,

constatent, à l'unanimité, que l'usufruit des 480 000 parts sociales numérotées de 1 à 480 000 appartiennent désormais en totalité à Madame Marise VANWASSENHOVE FINET et décident en conséquence, à l'unanimité, d'ajouter un paragraphe « Rappel des transferts de propriété à l'article 6 et de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

(----)

Rappel des transferts de propriété

Aux termes d'un acte de donation-partage en date du 23 mars 2023, Monsieur Eric VANWASSENHOVE a donné respectivement à chacun de ses enfants, à savoir Monsieur Alexandre VANWASSENHOVE, Monsieur Raphaël VANWASSENHOVE et à Madame Julie VANWASSENHOVE la nue- propriété de 160 000 parts sociales de la société.

Aux termes d'un acte de donation en date du 21 avril 2023, Monsieur Madame Ernest VANWASSENHOVE et Madame Marise VANWASSENHOVE FINET ont donné à Monsieur Eric VANWASSENHOVE, la nue- propriété de 480 000 parts sociales de la société.

A la suite du décès de Monsieur Ernest VANWASSENHOVE intervenue le 19 août 2025, Madame Marise VANWASSENHOVE FINET est devenue usufruitière des 480 000 parts sociales qu'il détenait dans la société.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT (960 100) EUROS est divisé en NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT (960 100) parts d'un (1) euro chacune, réparties de la manière suivante :

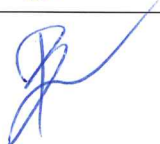
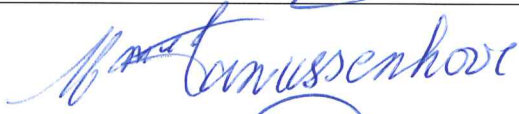
	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit
Madame Marise VANWASSENHOVE FINET			480 000 parts Numérotées de 1 à 480 000
Monsieur Eric VANWASSENHOVE	100 parts Numérotées de 960 001 à 960 100	480 000 parts Numérotées de 1 à 480 000	480 000 parts Numérotées de 480 100 à 960 000
Monsieur Alexandre VANWASSENHOVE		160 000 parts Numérotées de 480 001 à 640 000	
Madame Julie VANWASSENHOVE		160 000 parts Numérotées de 640 001 à 800 000	
Monsieur Raphaël VANWASSENHOVE		160 000 parts Numérotées de 800 001 à 960 000	

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Madame Julie VANWASSEHOVE	
Monsieur Raphaël VANWASSEHOVE,	
Monsieur Alexandre VANWASSENHOVE	
Madame Maryse VANWASSENHOVE	
Monsieur Eric VANWASSENHOVE	